

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMITE DES POLITIQUES D'ENVIRONNEMENT**

**PROJET DE COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CONSULTATION ENTRE LES ACTEURS
INTERESSES ET LES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT**

19 avril 2004

Pour plus d'informations, veuillez contacter Helen Mountford, Conseillère, Direction de l'environnement de l'OCDE.
Tél : +33 (0)1 45 24 79 13 ; Courriel: helen.mountford@oecd.org

JT00168338

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Allocution de bienvenue du Président et de la Vice-Présidente

1. Le **Président** de la Consultation, **M. Martin Cullen** (Ministre de l'environnement, du patrimoine et des collectivités locales, Irlande) ouvre le débat. Il souhaite la bienvenue aux participants, et notamment aux ministres ou à leurs représentants, ainsi qu'aux représentants des trois groupes d'acteurs intéressés – entreprises, syndicats et ONG environnementales – à cette Consultation spéciale entre les ministres et les acteurs intéressés.
2. Le **Président** note que pour la première fois, les acteurs intéressés sont invités à prendre part à certaines sessions d'une réunion officielle de l'OCDE au niveau des ministres. Cela représente un important pas en avant vers une transparence accrue et un dialogue plus ouvert avec la société civile et le monde des entreprises. Il souligne l'importance que revêt le renforcement de la coopération et du dialogue avec les acteurs intéressés pour la réalisation de nos objectifs communs concernant un environnement propre et sain. Il insiste également sur le rôle des partenariats, mis en lumière dans le cadre du processus du SMDD, face aux enjeux en matière d'environnement et de développement durable.
3. La **Vice-Présidente** de la Consultation, **Mme Lena Sommestad** (Ministre de l'environnement, Suède), souhaite la bienvenue aux participants à cette réunion importante, rappelant que les acteurs intéressés ont pris une part active au processus d'élaboration de la *Stratégie de l'environnement* adoptée par l'OCDE en 2001. Elle appelle les groupes d'acteurs intéressés à continuer de soutenir les efforts des pays membres de l'OCDE pour mettre en œuvre la *Stratégie de l'environnement*. Elle souligne le rôle important qu'ils ont à jouer en sensibilisant les consommateurs, les actionnaires et les travailleurs, et leur rappelle la nécessité de mobiliser également d'autres acteurs, tels que les femmes et les jeunes.
4. Un représentant de chacun des trois groupes d'acteurs intéressés présente les membres de sa délégation.

Changement climatique et énergie

5. Le **Président** ouvre le débat et rappelle aux participants que le changement climatique est l'un des principaux défis environnementaux, et que rares sont les pays de l'OCDE qui sont effectivement parvenus à ce jour à stabiliser leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Il se félicite de ce dialogue, soulignant que si les pouvoirs publics sont responsables des politiques et des cadres d'action, les acteurs intéressés ont un rôle essentiel à jouer dans l'appui aux politiques gouvernementales et dans leur mise en œuvre.
6. **Jeff Fiedler** (Spécialiste de la politique climatique au Natural Resources Defense Council) présente le sujet au nom des ONG environnementales. M. Fiedler fait valoir qu'il existe désormais suffisamment de preuves scientifiques pour entreprendre une action face au changement climatique, en particulier si nous souhaitons limiter la hausse de la température du globe à 2°C au-dessus des niveaux de l'ère préindustrielle. Il fait valoir qu'il sera moins coûteux d'agir rapidement que d'attendre, et que les répercussions des politiques climatiques sur l'emploi et la compétitivité ne doivent pas être surestimées. **Lucien Royer** (Conseiller principal, Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE) présente le sujet au nom des syndicats. M. Royer souligne que la grande majorité des syndicats adhèrent aux politiques visant le changement climatique, mais que les pertes d'emplois résultant à la fois des effets du climat et des actions entreprises pour les atténuer suscitent des préoccupations. Il souligne la nécessité de prendre en compte les répercussions des politiques climatiques sur le plan de l'équité, et demande à l'OCDE de poursuivre ses travaux afin d'étudier les effets exercés sur l'emploi, d'en suivre l'évolution et de les mesurer, ainsi que de déterminer les moyens de mettre en œuvre des mesures de transition pour les travailleurs. Il fait valoir qu'il importe de modifier les attitudes sur les lieux de travail. **Thierry Chambolle**

(Conseiller du Président pour le développement durable, Groupe Suez) présente le sujet au nom des entreprises et de l'industrie. M. Chambolle rappelle que le changement climatique est une question essentielle en soi, mais aussi en raison du rôle que l'énergie joue dans notre économie. Il souligne la nécessité d'inscrire les politiques climatiques dans un cadre prévisible à long terme, englobant aussi bien les pays développés que les pays en développement. Il insiste sur le rôle de la technologie, ainsi que sur l'importance des engagements volontaires de l'industrie, qui existent déjà.

7. Dans un premier temps, le débat tourne autour de la nécessité de mesures obligatoires. Les représentants des entreprises et de l'industrie estiment que la plupart des avancées en matière d'efficacité énergétique intervenues jusqu'à présent dans l'industrie ont été non le fruit de politiques climatiques contraignantes, mais la conséquence de pressions concurrentielles. Les représentants des ONG environnementales soulignent que les mesures obligatoires se sont révélées efficaces pour limiter les émissions de GES et sont nécessaires à la fixation d'un prix du carbone, en vue de créer les incitations indispensables aux actions visant le changement climatique. Tout en se disant favorables à l'emploi de mesures obligatoires, les représentants des syndicats insistent sur la nécessité d'objectifs et de politiques assortis d'échéances réalistes et de mécanismes permettant de faire face aux répercussions pour les travailleurs. Les ministres soulignent qu'il est nécessaire de faire appel à une panoplie de solutions en assurant un équilibre approprié entre le court et le long terme et entre les mesures volontaires et obligatoires.

8. Les participants insistent aussi sur la nécessité d'envoyer un message plus positif à propos du changement climatique, notamment en faisant ressortir les possibilités de développer l'activité économique et de créer de nouveaux emplois tout en luttant contre ce phénomène. Les représentants des ONG environnementales, de même que les ministres, évoquent plusieurs exemples de politiques progressistes qui stimulent des activités économiques favorables au climat comme à l'emploi, notamment des politiques encourageant le développement et l'utilisation des énergies renouvelables.

9. Pour finir, les participants soulignent l'importance d'une meilleure compréhension du changement climatique au sein du public, ainsi que de l'adhésion et de la participation de tous les acteurs intéressés. Les représentants des syndicats font valoir que la population sera sans doute d'autant plus favorable aux politiques climatiques qu'elle aura assimilé ce phénomène.

Mondialisation, échanges et environnement

10. Le **Président** ouvre le débat, faisant valoir que les objectifs en matière d'échanges et d'investissement peuvent être complémentaires. Il rappelle aux participants que l'OCDE a produit deux instruments essentiels : les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur des approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation.

11. **John Evans** (Secrétaire général de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE) présente le sujet au nom des syndicats. M. Evans souligne que les gouvernements devraient pouvoir attendre davantage des entreprises que les obligations résultant des prescriptions légales, mais que la responsabilité sociale des entreprises ne peut se substituer à des réglementations gouvernementales bien conçues. Il note que le manuel d'utilisation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales élaboré par le TUAC est très demandé, et qu'il est maintenant disponible dans 18 langues. Il propose que soit organisée à l'OCDE une réunion avec les entreprises, les syndicats et les représentants des pouvoirs publics sur les investissements en Chine et leurs répercussions sociales et environnementales. Il invite l'OCDE à s'associer à l'OIT et à l'OMC pour étudier les questions à l'interface des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et des échanges. **Tony Juniper** (Vice-Président des Amis de la Terre International) présente le sujet au nom des ONG environnementales. M.

Juniper fait valoir que les efforts déployés par les pays de l'OCDE pour "maîtriser les impacts de la mondialisation sur l'environnement" ne sont pas encore suffisants, et souligne avec insistance qu'il faut les intensifier. Il met en évidence l'importance des signaux politiques envoyés par la ratification des principaux AME. Il préconise un renforcement du rôle du PNUE dans l'examen des différends environnementaux et commerciaux, étant donné que les questions d'environnement ne sont souvent pas correctement prises en considération dans le cadre de l'OMC. M. Juniper enjoint les pays de l'OCDE à récuser l'utilisation des règles commerciales pour freiner le développement du droit de l'environnement. Il préconise la réalisation d'une étude indépendante des décisions de l'OMC et de leur rôle dans la promotion du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

12. Les représentants des entreprises et de l'industrie souscrivent à bon nombre des points soulevés, faisant valoir que les entreprises clairvoyantes reconnaissent déjà la nécessité de rendre des comptes. Ils soulignent que l'OCDE peut contribuer au renforcement de la synergie entre les politiques commerciales et les politiques de l'environnement, ainsi qu'à la promotion d'un dialogue rationnel sur ces questions.

13. La discussion porte sur la façon dont les questions d'environnement pourraient être pleinement prises en compte dans les discussions de l'OMC. Les représentants des ONG environnementales soulignent que les Nations Unies, qui ont pour mission de coordonner les AME, devraient jouer un rôle de premier plan s'agissant de cette question importante de gouvernance internationale. Ils insistent sur l'utilité des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, mais estiment qu'il faudrait en élargir le champ au-delà de la problématique de l'investissement.

Découplage et rendement d'utilisation des ressources

14. Le **Président** ouvre le débat, rappelant aux participants que le découplage des pressions sur l'environnement et de la croissance économique est l'un des principaux objectifs de la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE*.

15. **Bill Duncan** (Directeur d'ASSURRE, Association for the Sustainable Use and Recovery of Resources in Europe) présente le sujet au nom des entreprises et de l'industrie. M. Duncan souligne que le découplage ne constituera pas un événement isolé, mais résultera de multiples processus échelonnés dans le temps, appelant la mise en place d'un cadre d'action rationnel et prévisible. Il ne s'agit pas de produire et consommer moins, mais de le faire de manière plus intelligente. M. Duncan fait valoir que les politiques devraient favoriser une croissance économique durable, sans peser sur la croissance proprement dite. Il souligne que l'innovation technologique est essentielle pour concilier les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. **John Hontelez** (Secrétaire général du Bureau européen de l'environnement) présente le sujet au nom des ONG environnementales. M. Hontelez insiste sur les profonds changements qui s'imposent, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et des transports. Il souligne l'importance de la réforme fiscale écologique et, plus généralement, de l'existence d'une impulsion et d'une vision politiques comme préalable à un découplage important. Il estime que les gouvernements des pays de l'OCDE devraient adopter des objectifs ambitieux en matière d'éco-efficacité et montrer l'exemple en écologisant les marchés publics. **Bjorn Erikson** (de la Confédération des syndicats norvégiens) présente le sujet au nom des syndicats. M. Erikson fait valoir le rôle que les syndicats peuvent jouer sur les lieux de travail, notamment en favorisant la sensibilisation des travailleurs, qui sont aussi des consommateurs. La fourniture d'informations utiles et fiables pourrait aider à renforcer la contribution des travailleurs au découplage, par exemple dans le cadre des "évaluations sur le lieu de travail". Il préconise la mise en place de procédures transparentes avec les acteurs intéressés afin de convenir d'objectifs généraux en matière de rendement d'utilisation des ressources et de les traduire, sur le lieu de travail, en objectifs concrets et mesurables assortis d'échéances.

16. Dans un premier temps, la discussion porte sur les possibilités pour les syndicats, les entreprises et les ONG environnementales d'œuvrer en partenariat. Tous les participants insistent sur l'utilité de tels partenariats, les représentants des entreprises comme ceux des syndicats mettant en avant le rôle positif que peuvent jouer les ONG environnementales par les critiques et les propositions concrètes qu'elles formulent. Les représentants des syndicats estiment que malgré les divergences qui peuvent exister sur certaines questions entre les syndicats et les ONG environnementales, on relève aussi de nombreux exemples de bonne coopération entre les deux. Ils mettent en outre l'accent sur les possibilités d'activités en coopération, dont la réussite exige cependant des approches et des objectifs intégrés, ainsi qu'un lien avec la collectivité.

17. La discussion aborde également les questions de justice sociale, entre les pays et à l'intérieur des pays. Les ONG environnementales soulignent l'importance d'un bon rendement d'utilisation des ressources dans les pays développés afin de libérer de l'espace écologique au profit des pays en développement. Les représentants des syndicats estiment que les modèles de développement favorisés par certains pays en développement peuvent aussi contrarier les efforts menés à l'échelle mondiale pour améliorer le rendement d'utilisation des ressources.

L'innovation technologique dans la protection de l'environnement

18. Le **Président** ouvre la session, attirant l'attention sur l'importance que revêtent les technologies environnementales.

19. **Matthias Dürr** (Responsable des affaires d'entreprise pour l'Allemagne, Alcan Europe) présente le sujet au nom des entreprises et de l'industrie. M. Dürr insiste sur le rôle important que peut jouer la technologie pour relever les défis environnementaux, et sur les moyens dont disposent les pouvoirs publics pour mieux soutenir le développement et la diffusion des technologies « idoines ». Il estime que l'industrie a besoin d'un cadre réglementaire rationnel pour promouvoir l'innovation environnementale à l'échelle mondiale, dans l'ensemble des secteurs et auprès de tous les acteurs intéressés. Il rappelle aux participants le rôle des collectivités. Au cours de la discussion, plusieurs exemples sont donnés d'innovations industrielles propices à des améliorations dans les domaines de l'environnement et de la santé.

20. La discussion porte sur les conditions cadres nécessaires pour favoriser l'innovation technologique au service de l'environnement. Les représentants des ONG environnementales font valoir que ce sont les besoins qui créent l'innovation et que les pouvoirs publics doivent donc réguler le processus qui aboutit à la définition d'objectifs et à la mise au point d'innovations. L'innovation peut être encouragée par des outils comme la réforme des subventions, la fiscalité, l'établissement de rapports par les entreprises et la responsabilité élargie des producteurs. Les représentants des ONG environnementales appellent aussi à l'application du principe de précaution et à l'inversion de la charge de la preuve concernant la sécurité des produits avant leur mise sur le marché. Les ministres soulignent que les pouvoirs publics doivent créer les conditions cadres voulues, au moyen d'AME, par exemple, pour susciter une demande et des marchés mondiaux de technologies et de biens environnementaux. Ils insistent aussi sur le rôle que peuvent jouer les marchés publics dans cette optique.

21. Les représentants des syndicats notent avec inquiétude que les innovations et les nouvelles technologies peuvent avoir des incidences sociales négatives, évoquant les effets des nouveaux processus de travail en termes d'hygiène industrielle. Ils encouragent travailleurs et employeurs à faire le point ensemble sur les incidences des nouvelles technologies, notamment par des évaluations sur le lieu de travail. Les ministres soulignent que si les entreprises ont un rôle important à jouer dans l'innovation technologique, l'intérêt des innovations au niveau local, en particulier dans le domaine des technologies de l'eau et de l'assainissement, ne saurait être sous-estimé.

Conclusions

22. Le **Président** attire l'attention sur certains thèmes récurrents des discussions, notamment sur la nécessité d'une coopération précoce pour faire apparaître les retombées doublement avantageuses que peuvent avoir les politiques environnementales. Il souligne que les acteurs intéressés doivent inscrire leurs échanges avec les ministres dans une perspective globale plutôt que de se focaliser sur une seule question. Par exemple, dans leurs pourparlers avec les ministres du travail, les syndicats peuvent aussi évoquer les problèmes d'environnement, et les associations professionnelles peuvent faire de même dans le cadre de leurs rapports avec les ministres de l'industrie. Le Président reconnaît la nécessité d'une impulsion politique, mais souligne que les responsables politiques doivent être assurés de la mobilisation des acteurs intéressés face aux problèmes d'environnement. Il insiste sur les points communs qui existent entre les acteurs intéressés, et qui pourraient être mieux mis à profit dans un contexte politique. S'agissant du changement climatique, les discussions font clairement ressortir la nécessité d'agir maintenant. Le Président rappelle aux participants que les acteurs intéressés sont invités à participer le lendemain à une partie de la réunion ministérielle et envisage avec intérêt une nouvelle discussion politique intéressante à cette occasion.